

**PUPITREUR (H/F) –
DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET DU PATRIMOINE
DÉPARTEMENT GÉNIE CLIMATIQUE, COUVERTURE, PLOMBERIE,
PROTECTION INCENDIE**

Fondement juridique du recrutement : en application du 2° a) du I de l'article 3 de l'arrêté du Bureau n° 108/XV portant réforme du cadre de recrutement des contractuels (Fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles)

Nature et durée du contrat : contrat à durée déterminée de trois ans, renouvelable, CDIsable.

Catégorie hiérarchique du poste : B

Durée normale du travail effectif : 37 heures par semaine (12 jours de RTT par an).

Contexte du recrutement :

Le pupitreur sera intégré au département Génie climatique, Couverture, Plomberie et Protection incendie, rattaché à la Direction des Affaires immobilières et du Patrimoine (DAIP). Composé de 12 collaborateurs, ce département assure l'exploitation, la maintenance des installations techniques, ainsi que la conduite des travaux sur un ensemble immobilier d'environ 150 000 m².

Dans une démarche de renforcement de la maîtrise opérationnelle des installations de génie climatique, l'Assemblée nationale souhaite réinternaliser les activités de pupitrage. Cette évolution vise à améliorer la conduite des équipements, à renforcer la réactivité face aux aléas d'exploitation et à garantir une meilleure adéquation aux besoins spécifiques liés à l'activité institutionnelle.

La mise en œuvre de cette réinternalisation implique le recrutement de trois techniciens CVC, dont la mission principale sera d'assurer les fonctions de pupitreur, incluant la supervision des installations, le pilotage des équipements via la GTC/GTB, la gestion des alarmes techniques ainsi que la coordination des interventions d'exploitation et de maintenance.

Mission :

Sous l'autorité du chef de département Génie climatique, Couverture, Plomberie et Protection incendie de la Direction des Affaires immobilières et du Patrimoine (DAIP), le pupitreur assure la conduite des installations de génie climatique ainsi que la supervision opérationnelle des équipements techniques des différents sites de l'Assemblée nationale.

Il est chargé du pilotage de la Gestion Technique Centralisée (GTC/GTB), de la surveillance des installations, ainsi que du suivi des paramètres de fonctionnement et de régulation des équipements.

À ce titre, il réceptionne et analyse les alarmes techniques, assure la gestion et la priorisation des demandes d'intervention, et coordonne les actions avec les équipes de maintenance et les techniciens CVC, dans le respect des contraintes d'exploitation.

Il joue un rôle central dans la continuité de service des installations, en adaptant en permanence la conduite des systèmes aux urgences techniques, aux conditions climatiques et aux priorités d'exploitation propres à l'activité parlementaire.

Le pupitreur travaille en lien étroit avec les équipes techniques du département ainsi qu'avec l'entreprise titulaire du futur marché d'exploitation et de maintenance des équipements de génie climatique.

Enfin, il s'inscrit dans une organisation opérationnelle définie par planning, intégrant les exigences de continuité de service et de réactivité.

Activités : Les missions seront les suivantes :

Le pupitreur est notamment chargé des missions suivantes :

- Réceptionner les demandes d'intervention (notamment téléphoniques) et les enregistrer dans la GMAO ;
- Analyser les installations et établir des diagnostics à partir des systèmes de supervision ;
- Surveiller les alarmes techniques, les traiter et déclencher les interventions via la GMAO le cas échéant ;
- Piloter et optimiser les installations en ajustant les paramètres de fonctionnement en fonction des conditions d'occupation et des données météorologiques ;
- Analyser les courbes de tendances et exploiter les données de fonctionnement ;
- Contribuer à l'optimisation des consommations énergétiques, notamment :
 - o en ajustant les plages de fonctionnement des équipements,
 - o en pilotant les mises en marche et arrêts des installations selon les usages,
 - o en adaptant les consignes de température, pression, delta T et delta P ;
- Assurer le suivi des températures des locaux sensibles et procéder aux ajustements nécessaires ;
- Surveiller les conditions climatiques des espaces à forte contrainte d'usage (hémicycle, salles de commission, salles de réunion) et adapter les consignes en conséquence ;
- Contrôler la cohérence des consommations énergétiques remontées par les systèmes ;
- Signaler toute anomalie, dysfonctionnement ou erreur de la GTC/GTIC ;
- Alerter en cas de perte ou défaillance d'automate.

Compte tenu de la technicité des missions, le poste requiert un haut niveau de compétences, notamment en systèmes de supervision, automatisme et outils informatiques industriels.

Compétences attendues :

➤ *Connaissances :*

- Expérience d'au moins 5 ans en tant que technicien CVC ;
- Bonne autonomie technique dans le domaine du génie climatique ;
- Maîtrise des systèmes de supervision et des automatismes associés ;
- Maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Outlook, etc.).

➤ *Savoir-faire :*

- Capacité à rendre compte de son activité, notamment auprès de la hiérarchie ;
- Aptitude à identifier, analyser et résoudre des problématiques techniques ;
- Capacité d'adaptation aux situations d'exploitation et aux urgences ;
- Qualités rédactionnelles pour la production de comptes rendus techniques et de suivi des incidents.

➤ *Savoir-être :*

- Sens de l'écoute et réactivité vis-à-vis des occupants et des utilisateurs ;
- Autonomie, rigueur et polyvalence dans l'exécution des missions ;
- Esprit d'initiative et capacité à proposer des solutions adaptées.

Formation et expérience :

- Diplôme souhaité : Bac à Bac+2 **dans** les domaines du génie climatique, thermique, énergétique ou électrotechnique
- Expérience professionnelle attendue : Au moins 5 ans d'expérience en temps techniciens CVC , Génie climatique .

Rythmes ou conditions particulières d'exercice :

- Possibilité d'effectuer des astreintes rémunérées, 1 à 2 fois par trimestre, sur une période d'une semaine (période de nuit et week-end);